

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE  
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS  
LUNDI, LE 3 AOÛT 2009  
20h00.**

Sont présents les conseillers : *Olivier Gillet*  
*Raynald Demers*  
*Réjean Gagné*

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*.

Absent : *Pierre Gauthier*

Danielle Fournier, directrice générale adjointe est aussi présente.

L'assistance est composée de 3 personnes.

La séance est ouverte par un mot de bienvenue.

La présentation de l'ordre du jour se fait comme suit :

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
  - a) séance ordinaire du 6 juillet 2009
3. Administration financière
  - a) encaissements de juillet 2009
  - b) adoption du bordereau des comptes à payer de juillet 2009
4. Cas particuliers
5. Correspondance
  - a) assainissement des eaux – mesures et échantillonnage des boues
6. Dossier Eau potable
  - a) Suivi
7. Règlement constituant un site du patrimoine
8. Règlement modifiant le règlement 192 relatif au plan d'urbanisme
9. Reconnaissance du Comité jeunesse de Saint-Donat
10. Prolongation – Terrain de jeux
11. Assurance responsabilité civile CDD Saint-Donat Mitis
12. Renouvellement d'adhésion au CRE Bas-Saint-Laurent
13. Tournoi de golf du monde municipal
14. Demande d'appui du Syndicat des travailleurs des postes
15. Règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1
16. Contrat pavage rang 5 Ouest
17. Période de questions
18. Varia
  - a) Inscription clic SÉCUR
  - b) Demande au MTQ / opération fissures vs Rte 298 et avenue Mont-Comi
19. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

**1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2009-146**

*Proposé par Olivier Gillet*  
*Appuyé par Raynald Demers*

*Et résolu que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point varia demeure ouvert.*

**ADOPTÉ**

**2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**a) séance ordinaire du 6 juillet 2009**

**2009-147**

**Proposé par Raynald Demers  
Appuyé par Olivier Gillet**

*Et résolu que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2009 soit adopté tel que présenté.*

**ADOPTÉ**

**3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**a) encaissements de juillet 2009**

*Le bordereau des encaissements de juillet 2009 totalise 67 531,24 \$.*

**b) adoption du bordereau des comptes à payer de juillet 2009**

*Je, Danielle Fournier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Donat dispose des crédits nécessaires pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 juillet 2009.*

---

*Danielle Fournier, Sec.-très. adj.*

*Attendu que les journaux des factures payées et factures à payer du mois de juillet 2009 ont été transmis à chacun des élus avant la présente séance, il est :*

**2009-148**

**Proposé par Raynald Demers  
Appuyé par Réjean Gagné**

*Et résolu que le bordereau des comptes à payer du mois de juillet 2009 au montant de 68 990,87 \$ soit adopté tel que présenté.*

**ADOPTÉ**

**4. CAS PARTICULIERS.**

**5. CORRESPONDANCE.**

**a) assainissement des eaux – mesures et échantillonnage des boues**

*Suite à la lettre du MAMROT concernant la quantité de boues accumulées dans nos étangs d'épuration des eaux usées municipales, il est :*

**2009-149**

**Proposé par Raynald Demers  
Secondé par Olivier Gillet**

*Et résolu que le conseil convient d'analyser une des propositions du ministère avec l'aide de professionnels afin de trouver la meilleure option autant monétaire que réglementaire pour résoudre ce problème dans les meilleurs délais.*

*Il est de plus résolu de leur transmettre dès que possible la confirmation des travaux qui seront réalisés ainsi que le calendrier d'exécution.*

**ADOPTÉ**

**6. DOSSIER EAU POTABLE.**

*a) Suivi*

**7. RÈGLEMENT # 307 CONSTITUANT UN SITE DU PATRIMOINE.**

*Reporté*

**8. RÈGLEMENT # 308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 192 RELATIF AU PLAN D'URBANISME.**

**AVIS DE MOTION**

*Le conseiller **Olivier Gillet** donne avis de motion indiquant qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme afin d'établir une zone patrimoniale à protéger. Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.*

**9. RECONNAISSANCE DU COMITÉ JEUNESSE DE SAINT-DONAT**

***CONSIDÉRANT QUE** le développement est la responsabilité de tout et chacun;*

***CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reconnaît la planification du développement comme facteur essentiel au développement structuré de son territoire;*

***CONSIDÉRANT QUE** les jeunes sont l'avenir de la municipalité;*

***CONSIDÉRANT QUE** les besoins des jeunes ne peuvent être mieux connus que par les jeunes eux-mêmes;*

***CONSIDÉRANT QUE** le pacte rural contribue financièrement au soutien du nouveau comité jeunesse.*

***Pour ces motifs, il est  
Proposé par Olivier Gillet  
Appuyé par Réjean Gagné***

*Et résolu à l'unanimité*

***QUE** la municipalité reconnaisse officiellement le Comité jeunesse de Saint-Donat 12-17 ans;*

*Alexandre Porlier, président*  
*Mélissa Lapointe, vice-présidente*  
*Mélanie Fillion, secrétaire*  
*Sophie Belliveau Côté, directrice*  
*Simon Côté, directeur*  
*Samuel Belliveau Côté, directeur*

*QUE ce comité soit parrainé par le comité des loisirs de Saint-Donat et supervisé par la coordonnatrice en loisirs.*

*QUE les objectifs poursuivis par le comité soient entre autres de :*

- *Permettre aux jeunes de développer des habiletés et compétences en leadership;*
- *Développer un sentiment de fierté et d'appartenance à son milieu;*
- *Répondre aux besoins ciblés par les jeunes;*
- *Développer des citoyens engagés;*
- *Permettre une reconnaissance par le milieu de l'apport des jeunes.*

**ADOPTÉ**

**10. PROLONGATION – TERRAIN DE JEUX**

*Considérant que les parents utilisateurs du terrain de jeux ont manifesté le désir de voir les activités se poursuivre jusqu'à la fin du mois d'août;*

*Considérant que ceux-ci sont disposés à contribuer financièrement autant pour le camp de jour que le service de garde;*

*Considérant que les monitrices actuelles ne sont pas disponibles pour la totalité des trois semaines additionnelles et qu'il faut embaucher des ressources supplémentaires.*

*Pour ces motifs, il est*

**2009-151**

*Proposé par Olivier Gillet*  
*Appuyé par Raynald Demers*

*Et résolu que le conseil autorise la prolongation des activités du terrain de jeux jusqu'au 28 août 2009 et qu'une banque de monitrices suppléantes formée de Patricia Rioux, Florence Rioux, Anne-Julie Bérubé et Kalian Lachance soit constitué. Ces monitrices seront embauchées selon les besoins afin de suppléer aux moniteurs actuels.*

**ADOPTÉ**

**11. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE CDD SAINT-DONAT MITIS**

*CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement durable Saint-Donat Mitis doit dans le cadre de ses activités posséder une assurance responsabilité civile;*

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut par l'entremise de sa police d'assurance responsabilité inclure les organismes qui relèvent de sa juridiction;*

*Pour ces motifs, il est*

2009-152

*Proposé par Olivier Gillet  
Appuyé par Réjean Gagné*

*Et résolu à l'unanimité d'ajouter le CDD Saint-Donat Mitis à notre couverture d'assurance responsabilité civile et de payer la prime additionnelle pour l'année en cours de 214,00\$.*

**ADOPTÉ**

12. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CRE BAS-SAINT-LAURENT**

*Reporté*

13. **TOURNOI DE GOLF DU MONDE MUNICIPAL**

2009-153

*Proposé par Raynald Demers  
Appuyé par Olivier Gillet*

*Et unanimement résolu d'autoriser deux représentants de la municipalité à assister au tournoi de golf de la MRC de La Mitis qui se tiendra cette année le 30 août au Club de golf Boule Rock de Métis-sur-mer. Une dépense 100,00 \$ est autorisée. Les profits de ce tournoi de golf seront remis à Centraide BSL et à la Fondation du CMSSC.*

**ADOPTÉ**

14. **DEMANDE D'APPUI SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES POSTES**

*ATTENDU QUE le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;*

*ATTENDU QUE le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;*

*ATTENDU QUE ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;*

*ATTENDU QUE le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat.*

2009-154

*Pour ces motifs il est  
Proposé par Olivier Gillet  
Appuyé par Raynald Demers*

*Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Donat fasse parvenir la présente résolution à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :*

- 1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;*
- 2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentant des travailleuses et travailleurs des postes.*

*Il est également résolu que nous demandions que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.*

**ADOPTÉ**

**15. RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Donat**

**RÈGLEMENT # 310**

**Règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1**

*CONSIDÉRANT QUE l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013 que le gouvernement a conclue avec les municipalités prévoit la mise en place d'une mesure afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1;*

*CONSIDÉRANT QU' il a été décidé que cette mesure prendra la forme d'une taxe municipale;*

*CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a adopté au printemps 2008 (projet de loi n° 82) et au printemps 2009 (projet de loi n°45) les dispositions législatives requises, et qu'une*

*nouvelle section, comprenant les articles 244.68 à 244.74 a ainsi été introduite dans la Loi sur la fiscalité municipale;*

**CONSIDÉRANT QUE** *les articles 244.68 et 244.69 de cette loi édictent la nouvelle obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 un règlement par lequel elle impose sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe payable par le client du service et diverses règles applicable à ce règlement.*

**Pour ces motifs il est**  
**Proposé par Réjean Gagné**  
**Appuyé par Olivier Gillet**

*Et unanimement résolu que le règlement # 310 ayant pour titre*  
**Règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1** *soit adopté et décrète ce qui suit :*

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

*Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.*

#### **ARTICLE 2 :**

*Pour l'application du présent règlement, on entend par :*

1. «client» : *une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;*
2. «service téléphonique» : *un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :*
  - a) *il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;*
  - b) *il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.*

*Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.*

*Pour l'application du sous-paragraphe b) du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.*

#### **ARTICLE 3 :**

*À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le*

*cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.*

**ARTICLE 4 :**

*Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.*

**ARTICLE 5 :**

*Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.*

**ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

*Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.*

-----  
Michel Côté, maire

-----  
Danielle Fournier, dga/sec.-très.  
adj.

Adoption : 09-08-03  
Publication : 09-

.....  
**16. CONTRAT DE PAVAGE RANG 5 OUEST**

2009-155

*Proposé par Raynald Demers  
Appuyé par Olivier Gillet*

*Et unanimement résolu que suite à l'appel d'offres par invitation lancé auprès du Groupe Lechasseur et Pavage Laurentien pour le pavage d'une partie du chemin du rang 5 Ouest, un seul prix nous a été fourni soit celui du Groupe Lechasseur. En conséquence le conseil accorde le contrat de pavage à cet entrepreneur pour un montant de **68 304,00\$** (taxes en sus). Ce contrat sera financé par la subvention discrétionnaire de la Députée Danielle Doyer (15 000\$) par la subvention du Ministre des Transports (17 500 \$) et pour le reste par le transfert d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence.*

**ADOPTÉ**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. VARIA**

**a) Inscription clicSÉQR**

2009-156

*Proposé par Raynald Demers  
Appuyé par Olivier Gillet*

*Et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de la municipalité aux services offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQR*

*et de nommée la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Danielle Fournier, responsable des services électroniques.*

**ADOPTÉ**

**b) Opération bouche fissures par le MTQ**

**2009-157**

**Proposé par Olivier Gillet  
Secondé par Réjean Gagné**

*Et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de voir à la réparation de la route 298 Sud (portion asphaltée refaite en septembre 2008) et sur l'avenue Mont-Comi (village) afin de préserver le plus longtemps possible l'état de la chaussée en bonne condition.*

*De plus, le conseil tient à mentionner son appréciation suite à l'installation de la signalisation dans la courbe située à la hauteur du Rang des Bouleaux.*

**ADOPTÉ**

**19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**

**2009-158**

**Proposé par Olivier Gillet et résolu que la session soit levée**

**ADOPTÉ À 20h45**

\_\_\_\_\_  
**Michel Côté, maire**

\_\_\_\_\_  
**Danielle Fournier, dir.gén. adj.**

.....